

AFFAIRE N° 1. - Budget primitif 1971.

M. HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif pour l'année 1971. Il s'élève en recettes et en dépenses à 3 255 510 601 Frs, dont 1 934 107 584 Frs de mouvements réels sans impositions nouvelles :

Les principales opérations sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- <u>CHAPITRE 900</u> : Hôtel de Ville et bâtiments administratifs		5 500 000
- <u>CHAPITRE 901</u> : Voirie	16 500 000	21 199 870
- <u>CHAPITRE 902</u> : Réseaux	291 611 448	296 711 448
- <u>CHAPITRE 903</u> : Equipements scolaires		15 976 370
- <u>CHAPITRE 925</u> : Services financiers	5 359 912	145 594 595
Au total	<u>307 459 942</u>	<u>449 470 835</u>
Prélèvement sur les recettes ordinaires pour la section d'investissement	171 510 923	
Total égal à	<u>449 470 835</u>	<u>449 470 835</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- <u>CHAP. 930</u> : Services Financiers ..	3 581 344	84 074 960
- <u>CHAP. 931</u> : Personnel permanent ..	30 051 000	454 600 000
- <u>CHAP. 932</u> : Ensembles mobiliers et immobiliers	70 000	58 725 000
- <u>CHAP. 934</u> : Administration générale	201 000	141 350 000
- <u>CHAP. 936</u> : Voirie	13 000	290 950 000
- <u>CHAP. 940</u> : Relations publiques ..	24 640 800	8 928 570
- <u>CHAP. 942</u> : Sécurité et Police ...	10 000	8 159 420
- <u>CHAP. 943</u> : Enseignement	2 000	95 980 000
- <u>CHAP. 944</u> : Oeuvres sociales et scolaires	7 941 000	71 802 351
- <u>CHAP. 945</u> : Sports et arts	2 001 000	7 120 000
- <u>CHAP. 950</u> : Service à comptabilité distincte	150 000	
- <u>CHAP. 951</u> : Services sociaux.....	1 310 000	10 190 000
- <u>CHAP. 953</u> : Hygiène et protection sanitaire	150 000	3 550 000
- <u>CHAP. 955</u> : Aide sociale	1 500 000	193 090 000
- <u>CHAP. 965</u> : Domaines productifs de revenus	4 710 000	
- <u>CHAP. 967</u> : Marchés et abattoirs ..	20 501 000	5 620 000
- <u>CHAP. 970</u> : Charges et produits non affectés	1 301 000	4 050 000
- <u>CHAP. 971, 972, 977</u> : Service fiscal	<u>1 522 502 080</u>	<u>10 935 000</u>
Report des dépenses +.....	1 620 636 224	1 449 125 301
	<u>1 449 125 301</u>	

soit un excédent de recettes de 171 510 923, nous permettant de financer la section d'investissement.

En définitive, le projet de budget s'établit ainsi : opérations réelles :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT	313 471 360	484 982 283
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<u>1 620 636 224</u>	<u>1 449 125 301</u>
TOTAL	<u>1 934 107 584</u>	<u>1 934 107 584</u>

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le budget pour l'exercice 1971.

M. ROYER. - Je pense que les retenues d'allocations familiales donnent droit à la cantine.

M. MAILLARD. - Cela donne droit à tout le monde de manger à la cantine, mais pas obligatoirement gratuitement.

LE MAIRE. - Les enfants qui ne sont pas nécessairement paient, mais des sommes modestes, il est vrai.

M. RIVIERRE. - Avec cet accroissement d'élèves, nous avons des charges nouvelles pour le personnel.

LE MAIRE. - Nous sommes devant une situation de fait. Il faut y faire face, sinon en augmentant les centimes additionnels, ce qui est une solution, mais qui ne nous rapporte pas beaucoup, du moins en réduisant d'autres dépenses. Il faut quand même reconnaître que c'est un véritable tour de force de nourrir 22 000 enfants chaque jour.

Mesdames et Messieurs, d'autre part, je voudrais vous faire remarquer ceci : c'est la première fois que nous avons autant de subventions du Ministère de l'Intérieur. Nous avons pu obtenir presque 50 000 000, notamment pour l'assainissement, alors que jusqu'à présent nous n'avions eu que des broutilles.

Je voudrais également adresser nos félicitations à Madame BEDIER pour le travail important, exécuté à chaque fois pour l'établissement du budget, et à Monsieur DUFONT, pour la recherche des financements qu'il a toujours effectués avec bonheur.

(Applaudissements)

Mis aux voix, le budget primitif 1971 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. RIVIERRE. - Monsieur le Maire, au chapitre 944 des dépenses, dans les crédits de fonctionnement, je vois une subvention attribuée aux cantines scolaires de 44 324 800 Frs. Nous savons, Monsieur le Maire, quel souci c'est pour vous de faire manger tous les jours beaucoup plus d'enfants à la cantine, et nous savons également qu'à la rentrée de mars vous êtes intervenus pour qu'on accepte le plus d'enfants possible. C'est très bien. Mais, sur le plan financier, si mes collègues veulent bien me suivre, nous voudrions émettre un vœu auprès de l'Administration pour qu'il soit payé aux cantines scolaires ce qui nous est dû en fonction du nombre d'enfants qui mangent. Si vous le permettez, je ferai un tableau récapitulatif :

En 1968, 15 584 enfants mangeaient à la cantine ;
En 1969, 17 837 ;
En Mars 1970, 19 911 ;
En Septembre 1970, 22 170.

Cette augmentation de bouches à nourrir aux cantines est due, d'une part à votre intervention, mais aussi au fait qu'on a ouvert le Chaudron qui compte 1 300 rationnaires de plus. Le Faso nous verse une subvention pour 18 970 élèves, alors que nous en nourrissons 22 162. Je sais qu'en date du 7 décembre, vous avez écrit à la Préfecture pour demander le réajustement du nombre de rationnaires. Cela est urgent, et c'est pourquoi je me suis permis de proposer au Conseil Municipal d'émettre un vœu à ce sujet, car la situation est grave. Avec les efforts constants faits par la Municipalité, nous arriverons, en mars, à 30 nouvelles classes au Chaudron, et 19 classes qui se répartissent de la façon suivante : 5 à Saint-François - 4 à Commune Prima - 4 à Candide Azéma - 3 à Camp Oseux - 1 au Brûlé et 1 aux Camélias Gargons.

Avec ces classes nouvelles, nous serons donc appelés à recevoir des élèves supplémentaires dans les cantines scolaires. Nous avons déjà 13 000 000 de déficit avec 22 000 élèves, que sera-t-il si le Faso ne nous verse pas ce qui est dû ? Je crois, Monsieur le Maire, qu'il est urgent pour nous d'émettre un vœu pour qu'une démarche soit faite, une fois pour toutes, auprès de l'Administration, et pour que l'on reconsidère rétroactivement le nombre de rationnaires.

LE MAIRE. - Je vous remercie de cette intervention. J'ai déjà eu l'assurance de Monsieur le Préfet que notre contingent du Faso sera effectivement augmenté à la prochaine réunion.

Bien entendu, nous allons transmettre ce vœu, appuyé par une démarche personnelle à la Préfecture.

M. BOYER. - Monsieur le Maire, je voudrais savoir si, en fonction du principe de la parité globale invoqué en matière d'allocations familiales, c'est un droit pour tous enfants de salariés de bénéficier gratuitement de la cantine scolaire ?

LE MAIRE. - Non, ce n'est pas un droit absolu.

du
Saint-Jeans, le 20 Janvier 1971
Monsieur le Préfet
Le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques
Signé : Ch. Sereau
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Sereau

AFFAIRE N° 1 bis. - Subventions à divers.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du budget, je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution des subventions ci-après :

CHAPITRE 955 - Article 657 :

- Subvention au B.A.S	2 500 000
- Subvention à l'Association Educative de la Liberté surveillée p/le Tribunal p/enfants	100 000
- Subvention au Foyer Education populaire de Saint-Jacques	200 000
- Subvention aux Anciens Combattants	100 000
- Subvention à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés	50 000
- Subvention à la Société Ouvrière	50 000
- Subvention à la Casse de Mer	100 000

CHAPITRE 951 - Article 657 :

- Assistance aux libérés	20 000
--------------------------------	--------

CHAPITRE 945 - Article 657 :

- Subvention au C.R.A.C	1 000 000
- Subvention aux Clubs Sportifs	1 070 000
- Subvention à la Maison des Jeunes du CHATEAU MORANGE	4 500 000
- Subvention à l'Association des Jeunes de Sainte Clotilde	200 000

CHAPITRE 944 - Article 657 :

- Subvention à la Caisse des Ecoles	5 000 000
- Subvention à la Colonie de Vacances (Association des Parents d'Elèves)	200 000
- Subvention à l'Association des Etudiants Réunionnais	100 000
- Subvention aux Cantines Seclaires	44 324 000

CHAPITRE 940 - Article 657 :

- Subvention au Comité des Fêtes	8 000 000
- Subvention au C.E.A	256 350
- Subvention à l'Association des Maires	427 220

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix. *h*

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 10 Janvier 1977
bon le chef
le Secrétaire Général pour les Affaires
Economiques signé : M. Lohseau
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M. Duprean